DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE

République Française COMMUNE DE LAY SAINT REMY



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance du 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de LAY SAINT REMY, se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Clément VERDELET;

Le Maire rappelle la convocation adressée le 22 mai 2020 et l'ordre du jour suivant :

- Election du maire
- Création des postes d'adjoints
- Election des adjoints
- Election des conseillers communautaires

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut pas être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos ».

Début séance: 20h00

Sont présents:

Messieurs: Clément VERDELET, Alain BELLINASO, Thierry MANSUY, Jacky PEROTIN,

Rémy ARMENIO, Alexis BOULADOUX, Cyril BROUSSIER, Gérard

ALEXANDRE (à partir de 20h30) et Axel LEPRIEUR

Mesdames: Leticia BRAQUIS, Evelyne GUILLERY et Dominique KAUPP

Présence de Monsieur Alain LIES, correspondant de l'Est Républicain.

Nombre de membres en exercice : 11 **Présents** : 10 puis 11 à partir de 20h30

Représentés: 0

Votants: 10 pour élection du Maire et 11 pour les délibérations suivantes

Absents: 1 pour la 1ère délibération concernant l'élection du Maire

Est désignée secrétaire de séance : Mme Dominique KAUPP.

N° 16-2020 *** ELECTION DU MAIRE ***:

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7; Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19; Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020; Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue; Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins: 10

A déduire: 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu:

- M. Alain BELLINASO: 10 (dix) voix

M. Alain BELLINASO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

N° 17-2020 *** CREATION DES POSTES D'ADJOINTS ***:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7; Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19; Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020; Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré décide la création de 3 postes d'adjoints.

N° 18-2020 *** ELECTION DES ADJOINTS ***:

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7; Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19; Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020; Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue; Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du 1er adjoint

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins: 11

A déduire: 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue: 6

A obtenu:

- M. Thierry MANSUY: 11 (onze) voix

M. Thierry MANSUY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Election du 2ème adjoint

Nombre de bulletins: 11

A déduire: 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue: 6

A obtenu:

- M. Jacky PEROTIN: 11 (onze) voix

M. Jacky PEROTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins: 11

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue: 6

A obtenu:

- Mme Evelyne GUILLERY: 11 (onze) voix

Mme Evelyne GUILLERY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur le Maire remet à chacun des conseillers municipaux présents la « Charte de l'élu » dont il leur fait lecture.

N° 19-2020 *** ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ***:

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 :

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 arrêtant les statuts de la CC2T :

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2019 constatant l'absence d'accord local et arrêtant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux :

Vu la délibération de la Communauté de Communes Terres Touloises n° 2018-04-05 du 25 juin 2018 adoptant les statuts de la CC2T ;



Considérant qu'il convient de désigner 1 conseiller communautaire titulaire et 1 conseiller communautaire suppléant de la commune auprès de la CC2T;

Désigne:

M. Alain BELLINASO, Maire, conseiller communautaire titulaire.

M. Thierry MANSUY, 1er adjoint, conseiller communautaire suppléant.

Fin de séance : 21h30

Délibérations votées lors de la séance :

16-2020: Election du maire

17-2020 : Création des postes d'adjoints

18-2020: Election des adjoints

19-2020: Election des conseillers communautaires

Délibérées par le Conseil Municipal le 26 mai 2020.